Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240723-2024010707subMe-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 juillet 2024

<u>Objet</u>: Attribution d'une subvention à l'association dénommée « Mediterranean Architecture Consulting » au titre de l'exercice 2024

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre; Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame LACAVE Mattea; Monsieur TIERI Paul; Madame PIPERI Linda; Monsieur MASSONI Jean-Joseph; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine; Madame POLISINI Ivana; Monsieur PERETTI Philippe; Madame ORSINI-SAULI Laura; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Madame COLOMBANI Carulina; Monsieur DEL MORO Alain; Madame FILIPPI Françoise; Monsieur GRASSI Didier; Monsieur GRAZIANI Antoine; Monsieur LINALE Serge; Madame LUCIANI Emmanuelle; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Monsieur PIERI Pierre; Monsieur ROMITI Gérard; Madame TIMSIT Christelle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur PAOLI Jean-François; Madame SALGE Hélène; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur De ZERBI Lisandru Madame; Madame CARRIER Marie-Dominique; Madame PELLEGRI Leslie; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame LUCIANI Emmanuelle ;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240723-2024010707subMe-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/06 en date du 30 mai 2024 portant approbation de subventions aux associations patrimoniales 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant la demande de subvention de l'association «Méditerranean Architecture Consulting» pour l'année 2024 ;

Considérant l'organisation d'un séminaire international d'architecture à Bastia en juillet 2025 ;

Considérant l'organisation d'un pré colloque à Bastia le 10 juillet 2024 en présence des professeurs encadrants qui présenteront les meilleurs travaux réalisés au cours de ces 6 dernières années ainsi que le projet de partenariat entre la ville de Bastia, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et l'association afin de préparer l'évènement de 2025 ;

Considérant la demande de l'association d'une aide d'un montant de 1 269,72 € pour permettre le financement de l'accueil de ces intervenants.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Décide** à l'association « Méditerranéen Architecture Consulting » une subvention d'un montant de 1 269,72 €.

Article 2:

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, fonction 312, article 65748.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 22/07/2024

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.